

Création du service : **2006**  
Territoire : **Vienne**  
**28 places**  
**19 salariés**  
Directeur :  
**Muriel Bernard**

#### Composition de l'équipe

- Directrice
- Médecin
- Psychologue
- Ergothérapeute
- Orthophoniste
- Éducateurs spécialisés
- Monitrice éducatrice
- Aides médico-psychologiques
- Assistante sociale
- Secrétaire
- Enseignant spécialisé mis à disposition par l'Education nationale

#### Plan d'accès

Voiture : Par la pénétrante Est Voie André Malraux - Sortie en direction de Beaulieu/Touffenet/Châlons/Saint-Éloi

## SESSAD TED 86

2 Place Jean Sans Terre  
86000 POITIERS

Tél : 05 49 88 49 81 // Fax : 05 49 62 50 05  
Mail : sessadted86@orange.fr



*Le Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile TED 86 accompagne des enfants et adolescents de 2 à 20 ans présentant des troubles envahissants du développement (TED) et originaires du département. Il met en place des actions qui visent au maintien de l'enfant dans son milieu de vie ordinaire.*

### Les principales modalités d'intervention

L'accompagnement du SESSAD se fonde sur des méthodes d'éducation structurée (TEACCH, ABA...). L'équipe pluridisciplinaire travaille la communication de l'enfant avec des outils comme le Makaton ou le PECS.

Les interventions des professionnels se déroulent dans les lieux de vie de l'enfant et au SESSAD en moyenne 4 à 5 fois par semaine.

### Modalités d'admission

Pour qu'un enfant soit admis, plusieurs étapes sont à observer :

- Enfant diagnostiqué autiste ou TED par un médecin spécialiste
- Orientation délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MPDH)
- Demande d'inscription au service par les parents
- Présentation du service par la directrice
- Entretien avec le médecin et psychologue
- Evaluation de l'enfant par l'équipe pluridisciplinaire
- Décision d'admission par la direction en fonction des places disponibles
- Information des parents et de la MDPH



## Le projet d'établissement

### Missions

Le SESSAD TED 86 a pour mission principale de permettre l'insertion sociale et professionnelle du jeune. Pour cela, l'équipe pluridisciplinaire propose un accompagnement personnalisé qui s'adapte à l'évolution de l'enfant jusqu'à son âge adulte.

**Les lieux d'intervention** du SESSAD sont multiples. Tout d'abord, le cadre familial et scolaire (en milieu ordinaire, en Classe d'Intégration Scolaire (CLIS), ou encore en Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS)) est le premier lieu d'accompagnement. Les professionnels peuvent aussi intervenir dans les structures d'accueil spécialisé et plus généralement dans tous les lieux de vie de l'enfant ou de l'adolescent (centre de loisirs, d'activités culturelles...).

### Les prises en charge

Le service met en place un accompagnement éducatif structuré spécifique à l'autisme. L'action des professionnels se fonde sur les approches cognitives et comportementales qui s'adaptent au profil de la personne.

Les parents sont les premiers experts : face au désarroi et à l'incompréhension du comportement de leur enfant, ils ont observé et développé des méthodes individuelles de thérapie éducative. Leurs conseils sont déterminants : la collaboration entre l'équipe pluridisciplinaire et les parents est essentielle.

**Un projet personnalisé d'accompagnement** est élaboré par les professionnels en collaboration avec les parents. Il permet de définir les priorités éducatives pour le jeune, selon ses besoins, ses forces et ses faiblesses. Il tient compte des souhaits de la famille et de son contexte de vie. Le projet précise les axes de travail, les objectifs éducatifs et rééducatifs, ainsi que les moyens employés pour les atteindre. Le projet peut à tout moment être réajusté en fonction des évolutions de l'enfant. Il s'insère dans un partenariat étroit entre le pédagogique, l'éducatif et le thérapeutique.

Le SESSAD travaille auprès de ses différents publics :

### Auprès des enfants

- Adaptation de l'environnement
- Développement de la communication
- Développement des loisirs
- Favorisation les interactions sociales
- Favorisation l'inclusion scolaire
- Développement de l'autonomie
- Gestion des troubles de la conduite

### Avec les partenaires

- Sensibilisation et soutien des accompagnants à l'école (AVS, professeurs,...)
- Formalisation d'objectifs de travail communs
- Conseil pour l'adaptation des pratiques

### Avec les familles

- Sensibilisation au handicap
- Aide à l'analyse des capacités et des comportements de l'enfant
- Guidance individualisée pour l'accompagnement
- Aide à la réorientation de l'enfant sortant